

MANDATÉ
le 11/03/2024 N° 674

VILLE DE LONGUENESSE

ORDRE DE MISSION

Nous soussignés, Christian COUPEZ, Maire de la Ville de LONGUENESSE,

Vu le Code des Communes et notamment le livre IV,

Vu les arrêtés ministériels des 25 février 1982 et du 22 mars 1983,

Vu le décret 781 du 3 juillet 2006,

Vu la demande présentée par Monsieur COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse, accompagné des élus Messieurs FOULON Eric et RUCKEBUSCH François, de Monsieur BARRET Thibaut, DGS et de Monsieur DAMBRUNE David, responsable technique tendant à obtenir l'autorisation de se rendre à Morbier du 22/01 au 23/01/2024

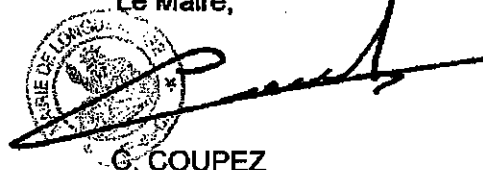
CONSIDERANT qu'il est indispensable que les intéressés utilisent le véhicule personnel de Monsieur le Maire, Opel Grandland immatriculé GF-095-NT en raison du gain de temps et conséquemment de la réduction de dépenses pour la commune,

DECIDONS

Messieurs COUPEZ, FOULON, RUCKEBUSCH, BARRET et DAMBRUNE sont autorisés à se rendre à Morbier et à utiliser le véhicule de service pour ces déplacements.

Fait à Longuenesse, le 16/01/2024

Le Maire,

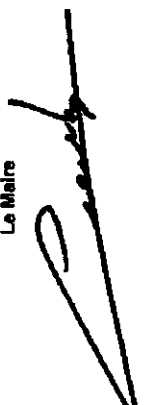

G. COUPEZ


RECAPITULATION


FRAIS DE TRANSPORT	A. Transports publics :		=
	Chemin de fer :		
FRAIS DE TRANSPORT	B. Indemnités kilométriques :		= 543,86
	- Automobile :		
	- Jusqu'à 2 000 kms	1326 kms à 0,41	
	- de 2 000 à 10 000 kms	km à	
- après 10 000 kms	km à	=	
TOTAL			= 543,86
INDEMNITES JOURNALIERES	1. Indemnités de repas	2 Indemnité de base à 20,00	= 40,00
	2. Indemnité de Nuitée	Indemnités de base à	=
	3. Indemnité Journalière	Indemnités de base à	=
TOTAL			= 40,00
Frais de Transport + Indemnités journalières			= 583,86

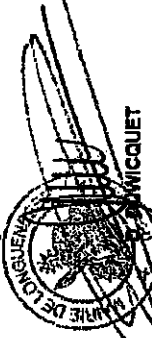
Je soussigné, maire du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de cinq cent quatre vingt trois euros et soixante six centimes à virer sur mon compte n° FR761307091505001727190556 Centre de chèques postaux de ou Banque BPN ST-OMER

Fait à Longuenesse, le 22/02/2024

Le Maire

C. COUPEZ

Vu et vérifié,
Le service Finances

S. SCOTTEE

Le Directeur Général des Services

T. BARRET

Bon pour accord,
L'Adjointe aux Finances

J. MICQUIET

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

(Décret et arrêtés du 10 août 1986 modifiés)

engagés par M COUPEZ Christian, Maire de la Ville de Longuenesse au cours du mois de Janvier 2024

Grade :

Emploi :

Indice brut :

Indice majoré :

Résidence Administrative : LONGUENESSE

TRANSPORTS PUBLICS :

Je déclare bénéficier d'une réduction de % sur les tarifs de et de % sur les tarifs de à titre de

Je déclare ne bénéficier d'aucun avantage personnel à quelque titre que ce soit, sur les moyens de transports publics.

VEHICULES PERSONNELS :

Date de la décision d'autorisation : 15/01/2024

Circoscription territoriale visée par la décision : arrondissement département, plus étendue que le département.

Nombre d'habitants de la résidence administrative :

Puissance fiscale de la voiture :

Nombre de kilomètres que l'agent est autorisé à parcourir annuellement :

Nombre de kilomètres déjà parcourus depuis le début de l'année :

M. le Marie
Repas 22 et 23 Janvier 2024



JUSTIFICATIF
NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

VILLECHETIF
BKN 99002 - OLEON
ZAC LES MERCIERES, RUE DES VIGNES
10410 VILLECHETIF FRANCE
SIRET 503 333 700 00022 CODE NAF 5610A
TVA FR75 503 333 700

mardi 23 janvier 2024 13:36:14

1 REPAS COMPLET

TABLE : 218

QTE	DESIGNATION	P.U.	TOTAL T
1	10%	19,87	19,87 1
1	20%	2,27	2,27 2
TOTAL TTC			22,14€

Nombre de lignes articles: 2

CODE	TVA	HT	TTC
1	10%	1,81	18,06
2	20%	0,38	1,89
Totaux	2,19	19,95	22,14

POS: 1 Operation: VENTE
R:SOLENE.N-6 E:SOLENE.N-6 M:SOLENE.N-6
REPAS COMPLET R1-000272
TICKET SOURCE T1-005185
VERSION 10.7.1.68 K CONCEPT (NF525)B0124 - Od
Jg
ORIGINAL Nombre d'impression: 1



JUSTIFICATIF
NON VALABLE POUR ENCAISSEMENT

VILLECHETIF
BKN 99002 - OLEON
ZAC LES MERCIERES, RUE DES VIGNES
10410 VILLECHETIF FRANCE
SIRET 503 333 700 00022 CODE NAF 5610A
TVA FR75 503 333 700

lundi 22 janvier 2024 12:42:29

1 REPAS COMPLET

TABLE : 217

QTE	DESIGNATION	P.U.	TOTAL T
1	10%	17,01	17,01 1
1	20%	2,99	2,99 2
TOTAL TTC			20,00€

Nombre de lignes articles: 2

CODE	TVA	HT	TTC
1	10%	1,55	15,46
2	20%	0,50	2,49
Totaux	2,05	17,95	20,00

POS: 1 Operation: VENTE
R:HOUA.X-5 E:HOUA.X-5 M:HOUA.X-5
DUPLICATA D1-00000094
REPAS COMPLET R1-000261
TICKET SOURCE T1-005112
VERSION 10.7.1.68 K CONCEPT (NF525)B0124 - wo
dQ - 4Dnv
DUPLICATA 1 - Nombre d'impression: 2
lundi 22 janvier 2024 12:42:49